

VILLE DE MONTVILLE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FÉVRIER 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie de Montville le mercredi 21 février 2018 à 19h00 en session ordinaire.

Mme le Maire a rendu compte des décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal.

1) Motion visant à l'abandon du projet de fermeture d'une classe à l'école Evode Chevalier de Montville

Le Conseil Municipal à l'unanimité (pour : 26, contre : 0, abstention : 0) :

- a fait part de son opposition au projet de fermeture de classe dans l'école élémentaire Evode Chevalier de Montville à compter de la rentrée scolaire 2018-2019,
- apporte son entier soutien aux familles, aux représentants des parents d'élèves, ainsi qu'aux personnels de l'Education nationale concernés par ce projet,
- demande à Madame la Directrice Académique des Services de l'Education nationale de reconsidérer sa position,
- charge Madame le Maire ou son représentant d'entreprendre toute démarche visant à permettre l'abandon de ce projet de fermeture.

2) Bilan annuel des cessions et acquisitions immobilières faites en 2017 par la Ville

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (pour : 26, contre : 0, abstention : 0), a reconnu l'exactitude des décisions prises en 2017, a pris acte du bilan annuel 2017 des cessions et acquisitions immobilières et a approuvé les modalités de la gestion des biens et des opérations immobilières effectuées par la commune au titre de 2017.

3) Programme d'investissements 2018 – Budget Ville – Demande de subvention au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR 2018)

Le Conseil Municipal, à la majorité (pour : 24, contre : 0, abstentions : 2), a approuvé le projet actualisé d'installation d'un système de vidéosurveillance fonctionnant par liaisons radio sur le territoire de la commune et a chargé Madame le Maire de demander à Mme la Préfète l'annulation de la subvention accordée au titre de la DETR 2017 et de déposer un nouveau dossier de subvention au titre de la DETR 2018 correspondant au projet actualisé.

4) Organisation des rythmes scolaires – Rentrée de septembre 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (pour : 26, contre : 0, abstention : 0) :

- a émis un avis favorable au retour à la semaine d'enseignement de 24 heures sur 4 jours à compter de la rentrée scolaire 2018-2019,
- a approuvé le retour à l'organisation scolaire telle que pratiquée avant la réforme, à savoir :

	Lundi		Mardi		Jeudi		Vendredi	
	Début	Fin	Début	Fin	Début	Fin	Début	Fin
Horaires de classe du matin	8h30	11h30	8h30	11h30	8h30	11h30	8h30	11h30
Pause méridienne	11h30	13h	11h30	13h	11h30	13h	11h30	13h
Horaire de classe de l'après-midi	13h	16h	13h	16h	13h	16h	13h	16h

5) Débat d'orientations budgétaires 2018

Le Conseil Municipal a reconnu à l'unanimité la tenue du débat d'orientations budgétaires 2018 et en a pris acte.

Conformément aux nouvelles obligations, le Débat d'orientations budgétaires fera l'objet d'une communication sur le site internet de la commune dans le délai de 30 jours suivant son adoption.

6) Recours de la collectivité à des emplois non permanents pour l'année 2018

La Ville de Montville doit en 2018 et comme chaque année faire appel à des agents non permanents pour faire face à des besoins ponctuels plus ou moins longs. Ces besoins ont donc été recensés afin d'y pourvoir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (pour : 26, contre : 0, abstention : 0), pour l'ensemble des services municipaux suivants :

- Services techniques,
- Service animation et vie locale,
- Service action sociale,
- Multi services,

a autorisé Madame le Maire ou son représentant à signer les arrêtés individuels, contrats et tous actes afférents à ces recrutements non permanents.

7) Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (pour : 26, contre : 0, abstention : 0), afin de tenir compte des besoins de la collectivité et de permettre les évolutions de carrière des agents, a approuvé la modification du tableau des effectifs.

8) Révision des statuts de la Communauté de communes Inter Caux Vexin

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (pour : 26, contre : 0, abstention : 0) :

- a pris acte des modifications des statuts de la Communauté de communes Inter Caux Vexin,
- a émis un avis favorable à l'ajout à ses compétences facultatives des items non obligatoires de la compétence GEMAPI suivantes :
 - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, comprenant les missions suivantes, énumérées à l'article L.211-7 du Code de l'environnement :
 - gestion des eaux pluviales, ruissellements, lutte contre l'érosion,
 - dispositifs de surveillance,
 - animation, concertation.

9) Transfert de la zone d'activités économiques (ZAE) des Cambres à la Communauté de communes Inter Caux Vexin – Avis du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (pour : 26, contre : 0, abstention : 0) :

- a approuvé le transfert de la zone d'activités économiques des Cambres à la Communauté de communes Inter Caux Vexin.

10) Transfert de la zone d'activités économiques (ZAE) n° 3 des Portes de l'Ouest (ex-Sidero) à la Communauté de communes Inter Caux Vexin – Avis du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (pour : 26, contre : 0, abstention : 0) :

- a approuvé le transfert de la zone d'activités économiques n° 3 des Portes de l'Ouest (ex-Sidero) à la Communauté de communes Inter Caux Vexin.

11) Transfert de la zone d'activités économiques (ZAE) n° 5 des Portes de l'Ouest (ex-Sidero) à la Communauté de communes Inter Caux Vexin – Avis du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (pour : 26, contre : 0, abstention : 0) :

- a approuvé le transfert de la zone d'activités économiques n° 5 des Portes de l'Ouest (ex-Sidero) à la Communauté de communes Inter Caux Vexin.

12) Indemnités de conseil et de confection des budgets allouées au Trésorier Municipal

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (pour : 26, contre : 0, abstention : 0) :

- a décidé de solliciter le concours de M. le Trésorier Municipal, pour assurer des prestations de conseil et de confection des budgets,
- a décidé d'accorder à M. le Trésorier Municipal l'indemnité de conseil prévue par arrêté ministériel, au taux de 100 %, à compter du 1^{er} septembre 2017 et pour les années à venir et ce, jusqu'à la fin du mandat du Conseil Municipal ou du départ du Trésorier,
- a décidé d'accorder à M. le Trésorier Municipal l'indemnité de confection des documents budgétaires, à compter du 1^{er} septembre 2017 et pour les années à venir et ce, jusqu'à la fin du mandat du Conseil Municipal ou du départ du Trésorier.

13) Groupement de commandes entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale de Montville pour la passation d'un marché d'exploitation des installations thermiques de leurs bâtiments

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (pour : 26, contre : 0, abstention : 0) :

- a approuvé la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Montville et le Centre communal d'action sociale dans le cadre de la passation d'un marché d'exploitation des installations thermiques de leurs bâtiments,
- a désigné la Ville de Montville en tant que coordonnateur du groupement,

- a accepté les termes et les modalités de la convention constitutive du groupement de commandes pour la maintenance et l'exploitation des équipements thermiques et de ventilation et a autorisé Madame le Maire ou son représentant à la signer,
- a autorisé Madame le Maire ou son représentant à lancer la consultation.

14) Convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'allocations familiales – Prestation de service « Contrat Enfance Jeunesse »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (pour : 25, contre : 0, abstention : 0) :

- a approuvé les termes de la convention d'objectifs et de financement relative à la prestation de service Contrat enfance et jeunesse à intervenir avec la Caisse d'allocations familiales pour la période 2017-2020 et a autorisé Madame le Maire ou son représentant à la signer, ainsi que ses éventuels avenants ultérieurs.

15) Bons Temps Libre – Autorisation à signer la convention avec la Caisse d'allocations familiales

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (pour : 25, contre : 0, abstention : 0) :

- a approuvé les termes de la convention « Bons temps libre » à intervenir avec la Caisse d'allocations familiales pour la période 2018-2022 et a autorisé Madame le Maire ou son représentant à la signer, ainsi que ses éventuels avenants ultérieurs.

16) Mise en place d'un camp « L'âne et la nature » à Beaubec-la-Rosière

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (pour : 25, contre : 0, abstention : 0) :

- a fixé le prix du séjour « L'âne et la nature » destiné en priorité aux jeunes montvillais âgés de 7 à 12 ans, qui se déroulera en août 2018 à Beaubec-la-Rosière, à 110 € par participant montvillais et à 160 € pour les hors commune.

17) Organisation d'un camp vélo

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (pour : 25, contre : 0, abstention : 0) :

- a fixé le prix du séjour destiné en priorité aux jeunes montvillais âgés de 10 à 14 ans, qui se déroulera en août 2018 dans la Baie de Somme, à 190 € par participant montvillais et à 265 € pour les hors commune.
Ces jeunes parcourront plus 130 km à vélo, entre chaque site, durant 5 jours et seront hébergés dans des lieux différents chaque soir.

18) Indemnité de gardiennage de l'église

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (pour : 25, contre : 0, abstention : 0) :

- a décidé de verser l'indemnité annuelle de gardiennage de l'église, à son taux plafond, soit 479,86 €, à compter de 2017, sur le compte de la paroisse de Clères-Montville.